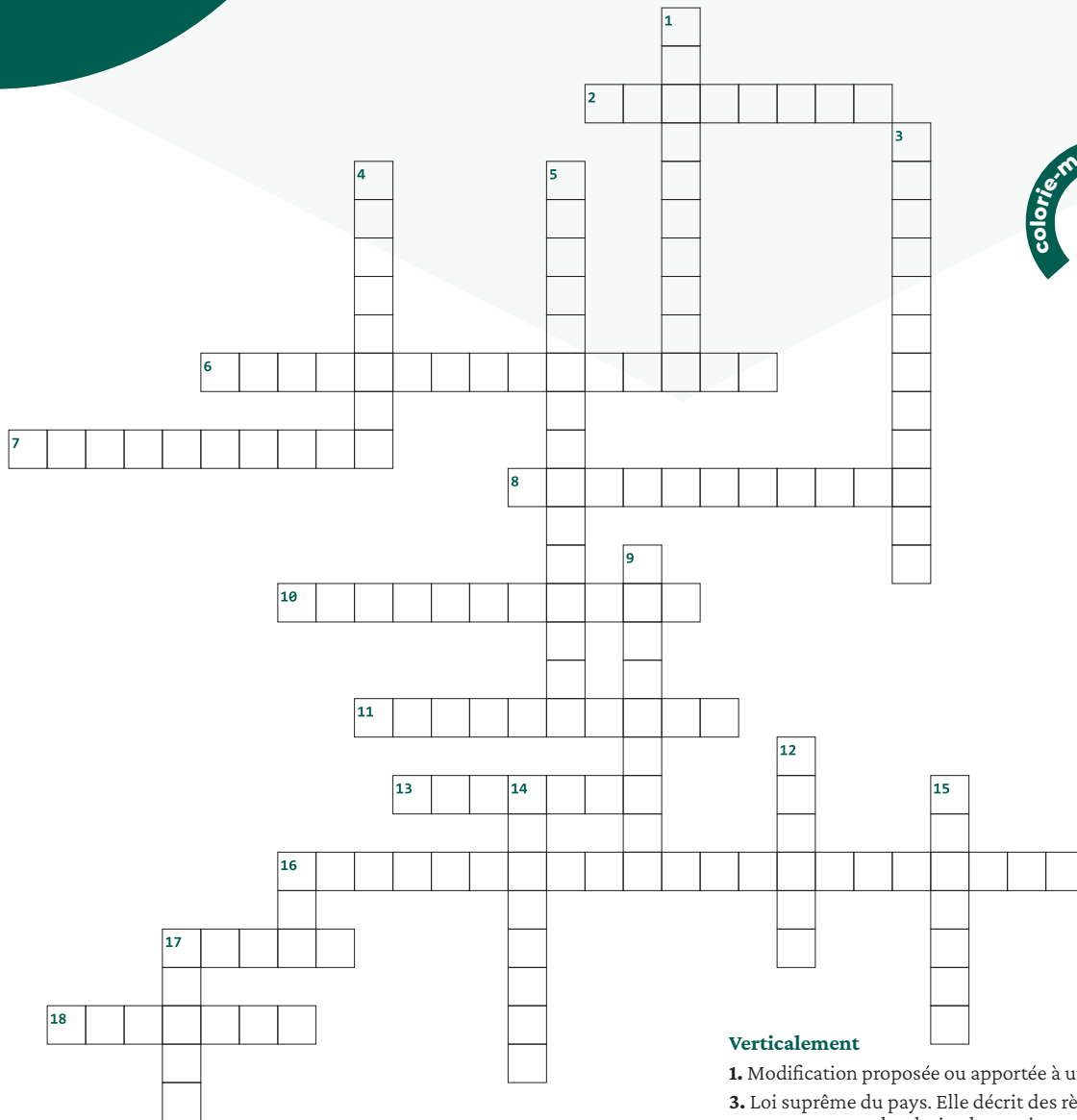
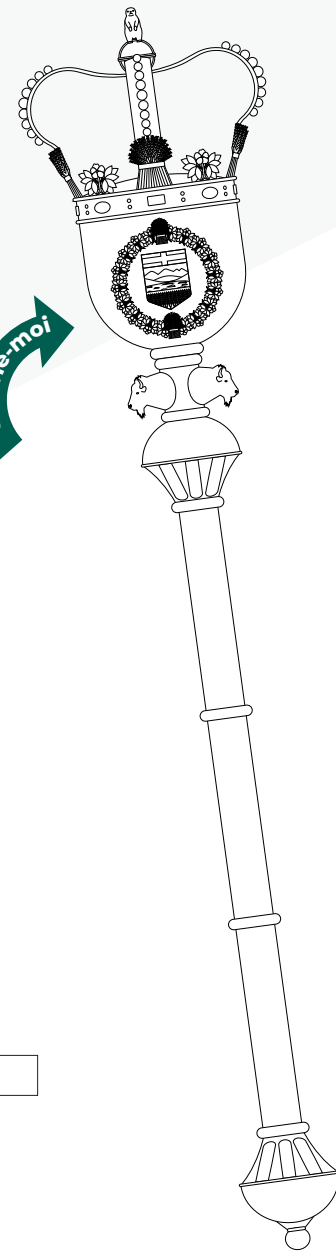


# Mots croisés constitutionnels



colorie-moi



## Horizontalement

- 2.** Un processus dans lequel les électeurs votent pour qu'une personne les représente, que ce soit à l'Assemblée législative ou à un autre bureau politique.
- 6.** Le chef du gouvernement et du parti politique ayant élu le plus grand nombre de députés à l'Assemblée législative.
- 7.** Les députés appartenant à des partis autres que le parti au pouvoir. L'opposition a pour rôle de questionner les politiques du gouvernement, de suggérer des solutions de rechange et de tenir le gouvernement responsable.
- 8.** Loi proposée.
- 10.** Corps législatif dont les composantes sont le Lieutenant-gouverneur et l'Assemblée législative.
- 11.** Bâton de cérémonie que porte le Sergent d'armes uniquement lorsqu'il accompagne le Souverain, un Gouverneur général et, plus couramment, le Lieutenant-gouverneur lors de leur entrée dans la chambre pour le prononcé du discours du Trône ou la sanction royale.
- 13.** L'Assemblée législative et la salle dans laquelle elle se réunit.
- 16.** Représentant provincial du monarque et chef d'État. Ce rôle est constitutionnel et cérémonial.
- 17.** Les différentes associations qui rendent compte de ce que fait le gouvernement. C'est aussi un moyen par lequel nous consommons l'information.
- 18.** Lorsque l'Assemblée législative tient officiellement une série de séances dans la Chambre.

## Verticalement

- 1.** Modification proposée ou apportée à une motion ou à un projet de loi.
- 3.** Loi suprême du pays. Elle décrit des règles sur le fonctionnement du gouvernement et les droits de ses citoyens.
- 4.** Recueillir des signatures comme moyen par lequel un groupe de personnes peut réclamer une action quelconque de la part de l'Assemblée législative.
- 5.** District électoral. En Alberta il y a 87; chacune élit un député à l'Assemblée législative.
- 9.** Celui qui préside les travaux de l'Assemblée de façon impartiale, en maintenant l'ordre et le décorum et en tranchant tout litige concernant l'interprétation des règles de procédure. Ils sont souvent appelés « l'arbitre » de l'Assemblée.
- 12.** Membre de l'Assemblée législative. Ils sont élus pour représenter les habitants d'une circonscription.
- 14.** Un membre du Conseil exécutif choisi par le Premier ministre parmi les députés du parti du gouvernement. Ils dirigent un département gouvernemental pour la province.
- 15.** Compte rendu officiel de ce qui est dit dans l'Assemblée législative. Aussi le nom du département qui fait le rapport.
- 16.** Un projet de loi qui a reçu la sanction royale est maintenant officiellement ceci et donc une règle qui doit être suivie.
- 17.** Bâton de cérémonie qui symbolise l'autorité de la Législature pour légiférer au nom du peuple. L'Assemblée ne peut se réunir lorsqu'elle n'est pas présente.